

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue lundi 1^{er} mars 2020 à 20 h 9 par vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence : mesdames les conseillères Josée Castonguay, Nathalie Martin, Sophie Bélisle, Jacinthe Brissette et messieurs les conseillers François Boisjoly, sous la présidence du maire monsieur Gérard Jean.

Est absent : Monsieur Jean-François Gagné.

Assiste également à la séance par vidéoconférence, le secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Marc-André Maheu, à titre de secrétaire de la séance.

2021-03-075

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-076

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|-----|--|
| (075) | 1. | Vérification du quorum et ouverture de la séance à huis clos; |
| (076) | 2. | Adoption de l'ordre du jour; |
| (077) | 3. | Adoption du procès-verbal du 1er février 2021; |
| (078) | 4. | Approbation des comptes payés et à payer; |
| (079-080) | 5. | Information et suivi de dossiers; |
| (081) | 6. | Administration : |
| | 6.1 | Dépôt et adoption du projet de règlement autorisant la réalisation d'un projet pilote concernant la garde de poules pondeuses hors des zones agricoles; |
| (082) | 6.2 | Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de D'Autray; |
| (083) | 6.3 | Mandat services professionnels – génératrice hôtel de ville; |
| (084) | 6.4 | Services en ligne – compteurs d'eau; |
| (085-086) | 6.5 | Parc industriel; |
| (087) | 6.6 | Projet de règlement d'emprunt finançant la subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (relatif aux travaux de réfection du rang Saint-Henri et remplacements de ponceaux sur le Chemin de Joliette) |
| | 7. | Sécurité publique; |
| | 8. | Travaux publics : |
| (088) | 8.1 | Dépôt de soumissions – asphaltage rang Saint-Henri et remplacement de ponceaux sur Chemin de Joliette; |
| (089) | 8.2 | Dépôt de soumissions – marquage routier; |
| (090) | 8.3 | Balayage de rue – budget; |
| (091) | 8.4 | Remplacement de ponceaux – budget; |
| (092) | 8.5 | Circulation – achats signalisation et autres dispositifs; |
| (093) | 8.6 | Quai; |
| | 9. | Hygiène du milieu : |
| (094) | 9.1 | Dépôt de soumissions – services professionnels pour le raccordement du puits 6.3; |
| (095-096) | 9.2 | Demande de soumissions – vidange des étangs aérés et services professionnels en agronomie; |
| (097) | 9.3 | Consultation aqueduc – secteurs nord et ouest; |
| (098) | 9.4 | Achat de pièces – aqueduc; |

- 10. Loisirs et culture :
 - (099) 10.1 Camp de jour adapté – demande de subvention;
 - (100) 10.2 Camp de jour sud de la MRC de D’Autray – Les Répits de Gaby – protocole d’entente;
 - (101-102) 10.3 Piscine;
 - (103-105) 10.4 Évènements;
 - (106) 10.5 Mobilier urbain;
- 11. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - (107) 11.1 Dépôt et adoption du projet de règlement modifiant les règlements administratifs 104-92 et 268-90 et leurs amendements – Documents requis pour l’émission d’un permis;
 - (108-110) 11.2 Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Projet domiciliaire – partie du lot 5 475 514 (arrière du 485, rue Notre-Dame et nord de la rue José);
 - (111) 11.3 Demande CPTAQ – 965, Grande Côte Ouest;
 - (112) 11.4 Demande de permis – démolition 107, Grande Côte Est;
 - (113) 11.5 Bornes de recharge;
 - (114) 11.6 Adhésions CDBL et AMPQ;
 - (115) 11.7 Enseignes de bienvenue;
 - (116-117) 12. Courrier;
 - 13. Divers;
 - 14. Période de questions;
 - (118) 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
 APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
 ET RÉSOLU

Que l’ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2021-03-077

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu’ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
 APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
 ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 1^{er} février 2021 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2021-03-078

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU’une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le secrétaire-trésorier et directeur général au montant de 552 840.54 \$ (519436 à 519519, PA 874 à PA887, 9776 à 9835 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-079

ÉTUDE DE FAISABILITÉ CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COOPÉRATIVE DE SANTÉ À LANORAIE

CONSIDÉRANT Qu'un comité provisoire s'est formé après que 108 citoyens se soient manifestés, sur un groupe Facebook de Lanoraie au mois de janvier 2021, comme étant favorables à l'établissement d'un projet de coopérative de santé à Lanoraie;

CONSIDÉRANT que le plan directeur 2016-2021 mentionne clairement qu'une clinique médicale arrive en tête de liste en ce qui concerne les principaux types de commerces ou de services que souhaitent les Lanoroises et Lanorois.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution;

Que le conseil municipal appui de façon officielle le comité provisoire qui a été créé afin de travailler à la mise sur pied d'une coopérative de santé dont l'objectif serait l'établissement d'une clinique médicale capable d'offrir des soins de proximité à la population locale ainsi que divers services connexes aptes à soutenir le mieux-être des citoyens et membres de leurs familles.

Que le conseil délègue le conseiller, Monsieur Jean-François Gagné, au sein du comité provisoire afin de tenir le conseil municipal informé de l'avancement des travaux du comité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-080

APPROPRIATION DU FONDS RÉSERVÉ – FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service des finances dresse, en collaboration avec la firme de vérificateurs Michaud Clément inc., les travaux préparatoires à la production des états financiers 2020;

CONSIDÉRANT la décision du conseil municipal lors de l'élaboration du budget 2020 de ne pas augmenter la taxe associée à la vidange des fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un fonds réservé spécifique à la gestion des vidanges des fosses septiques et que le solde disponible s'élève à 15 914,24 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approprier la somme de 6 535,00 \$ à même ce fonds afin de balancer les revenus et dépenses de l'exercice financier 2020 pour les coûts associés à la gestion des vidanges des fosses septiques.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU le conseiller François Boisjoly

Qu'une somme de 6 535,00 \$ soit appropriée de ce fonds pour ensuite laisser une somme disponible ultérieurement de 9 379,24 \$.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-081

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉALISATION D'UN PROJET PILOTE CONCERNANT LA GARDE DE POULES PONDEUSES HORS DES ZONES AGRICOLES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement portant le numéro 111-2021 ayant pour titre « Règlement autorisant la réalisation d'un projet pilote concernant la garde de poules pondeuses hors des zones agricoles » tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-082

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU SUBSTITUT À LA MRC DE D'AUTRAY

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que la conseillère, Mme Josée Castonguay, soit nommée mairesse suppléante et substitut du maire à la MRC de D'Autray pour une période de trois mois;

De plus, que la mairesse suppléante soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité en l'absence du maire, les effets bancaires, les contrats de vente de terrains et autres documents prévus par résolution du conseil.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-083

MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – GÉNÉRATRICE HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés à différents consultants pour la préparation d'un appel d'offres visant le remplacement de la génératrice à l'hôtel de ville et la surveillance desdits travaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU la conseillère Josée Castonguay

De retenir l'offre de la firme Albert Piette et Associés au montant de 8 950 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

De mandater la firme ICLIC pour la conception et la mise en ligne d'un module permettant au citoyen de soumettre la lecture d'un compteur d'eau à même le site Internet de la Municipalité, et qu'un montant de 2 300 \$ (taxes en sus) soit alloué à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-085

PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT la lettre d'intention déposée par la Société RVEST Partners S.E.C., représentée par Monsieur Gabriel Villeneuve, visant l'achat d'un terrain situé sur la rue du Parc-Industriel, soit une partie du lot 5 818 584 ayant une superficie de +/- 217 180 pi², et ce, pour un montant de 3,25 \$/pi², laquelle lettre est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que l'offre soumise par le biais de la lettre d'intention de la Société RVEST Partners S.E.C., représentée par Gabriel Villeneuve, au montant de 3,25 \$/pi² pour une partie du lot 5 818 584 soit acceptée;

Que la condition suivante fasse partie intégrante du contrat d'achat :

L'acheteur s'oblige à construire et compléter, sur l'immeuble présentement vendu un bâtiment conformément aux dispositions de la réglementation municipale, laquelle réglementation est bien connue des parties.

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction, lesquelles procédures l'acheteur s'oblige à accomplir.

S'il n'a pas satisfait à l'obligation de construire ci-dessus, l'acheteur ou ses ayants droit ne pourront, vendre à des tiers tout ou partie de l'immeuble présentement vendu, sans d'abord l'offrir, par écrit, au vendeur au prix présentement payé. Le vendeur aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre écrite (envoyée par courrier recommandé à l'adresse du siège social du vendeur) pour l'accepter ou la refuser.

Que le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à la production d'une description technique et d'une opération cadastrale visant l'identification et la transaction de la parcelle visée;

Que le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à cette vente à Société RVEST Partners S.E.C ou l'une de ses filiales, lequel devra être signé au plus tard le 1^{er} mai 2021

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-086

PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par la compagnie Quartz concept inc., représentée par Monsieur Laurence Laganière, pour un terrain situé dans la rue du Parc-Industriel, soit une partie du lot 5 818 584 ayant une superficie approximative de 5000 m², et ce, pour un montant de 4\$/pi², laquelle lettre est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que l'offre d'achat de la compagnie Quartz concept inc., représentée par M. Laurence Laganière, au montant de 4 \$/pi2 pour une partie du lot 5 818 584 soit acceptée.

Que la condition suivante fasse partie intégrante du contrat d'achat :

L'acheteur s'oblige à construire et compléter, sur l'immeuble présentement vendu un bâtiment conformément aux dispositions de la réglementation municipale, laquelle réglementation est bien connue des parties.

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction, lesquelles procédures l'acheteur s'oblige à accomplir.

S'il n'a pas satisfait à l'obligation de construire ci-dessus, l'acheteur ou ses ayants droit ne pourront, vendre à des tiers tout ou partie de l'immeuble présentement vendu, sans d'abord l'offrir, par écrit, au vendeur au prix présentement payé. Le vendeur aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre écrite (envoyée par courrier recommandé à l'adresse du siège social du vendeur) pour l'accepter ou la refuser.

Que le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à la production d'une description technique et d'une opération cadastrale visant l'identification et la transaction de la parcelle visée;

Que le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de vente, lequel devra être signé au plus tard le 1^{er} mai 2021.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-087

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT FINANÇANT LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG SAINT-HENRI ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE JOLIETTE)

La conseillère Sophie Bélisle donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil, un règlement d'emprunt finançant la subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (relatif aux travaux de réfection du rang Saint-Henri et remplacement de ponceaux sur le Chemin de Joliette).

Ledit projet de règlement est déposé par la conseillère Sophie Bélisle.

2021-03-088

ASPHALTAGE RANG SAINT-HENRI ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public pour des travaux d'asphaltage d'une portion du rang Saint-Henri et le remplacement de ponceaux sur le Chemin de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

Entrepreneurs	Montants (taxes incluses)
Excavation Normand Majeau inc.	1 248 992,27\$
Roxboro Excavation inc.	1 593 409,78\$
Sintra inc.	1 343 451,26\$
Pavage JD inc.	1 408 558,96\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

De retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Excavation Normand Majeau inc. au montant de 1 248 992,27\$ (taxes incluses) pour l'asphaltage d'une partie du rang Saint-Henri et le remplacement de quatre ponceaux sur le Chemin de Joliette, et ce, conditionnellement à l'obtention de la subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-089

DÉPÔT DE SOUMISSIONS – MARQUAGE ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation pour le marquage ponctuel et longitudinal de la chaussée pour les années 2021 et 2022 à quatre entreprises;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues, soit :

Entrepreneurs	2021 Montants (taxes incluses)	2022 Montants (taxes incluses)
Durand Marquage et Ass. inc.	33 897,63 \$	35 592,51 \$
Lignes Maska	36 390,15 \$	37 117,96 \$
Entreprise Techline inc.	26 900,41 \$	29 590,45 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

De retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Techline inc. aux montants suivants (taxes incluses) pour le marquage ponctuel et longitudinal de la chaussée pour les années 2021 et 2022 :

26 900,41\$ pour l'année 2021;

29 590,45\$ pour l'année 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-090

BALAYAGE DE RUE – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 10 000 \$ pour le balayage des rues et trottoirs (secteur urbain) de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-091

REPLACEMENT DE PONCEAUX – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 23 100 \$ pour le remplacement de quatre ponceaux sur le rang du Petit Bois D'Autray.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 25 000 \$ pour l'achat de balises Ped-Zone et Cyclo-Zone, de dos-d'ânes amovibles, d'un radar pédagogique et l'installation d'un feu suspendu et de panneau d'arrêt lumineux à DEL à l'intersection du Chemin de Joliette et du rang Saint-Henri.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-093

QUAI

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 16 650\$ et de retenir les services de la compagnie EMS pour la réalisation de plans et devis pour la réfection de la partie basse du quai, la modification du quai flottant et des demandes de permis ou certificat requis;

De plus, d'autoriser un budget maximal de 20 000\$ pour l'installation d'une barrière fonctionnant avec un système de cartes magnétiques.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-094

DÉPÔT DE SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RACCORDEMENT DU PUIITS 6.3

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public pour des services professionnels pour le raccordement du puits d'eau potable 6.3;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont acheminé les documents requis dans le délai prévu, au plus tard le 23 février 2021 à 11 h, soit GBI experts conseil Inc. et Parallèle 54 Experts Conseil Inc.;

CONSIDÉRANT l'analyse et le rapport du comité de sélection datés du 23 février 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réfection de plans et devis et la surveillance des travaux de raccordement du puits d'eau potable 6.3 au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit GBI experts-conseils Inc., au montant de 91 957,01 \$ (taxes incluses), et ce, tel que défini au devis.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à demander des soumissions par appel d'offres public pour la vidange et la valorisation des boues des étangs aérés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-096 SERVICES PROFESSIONNELS EN AGRONOMIE

CONSIDÉRANT la résolution 2021-01-027 concernant la vidange des boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir les services d'un agronome.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

De retenir les services de M. Sylvain Beauregard, agronome, pour la gestion de la valorisation des boues municipales, au montant de 12 130 \$ (taxes en sus);

Ledit montant sera pris à même le fonds réservé pour l'assainissement des eaux usées. De plus, que la coordination des travaux de M. Beauregard sera effectuée par la compagnie Nordikeau (rés. 2021-01-027).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-097 CONSULTATION AQUEDUC – SECTEURS NORD ET OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a été interpellée afin que soit prolongé le réseau d'aqueduc vers le nord et l'ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé divers mandats afin d'évaluer la faisabilité et les contraintes de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite s'assurer de l'adhésion des propriétaires des immeubles visés par ce projet suivant les informations et données obtenues auprès des différents intervenants consultés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal mandate le secrétaire-trésorier et directeur général pour envoyer un avis aux propriétaires des immeubles visés par ce projet aux fins de les sonder en regard de ce projet suivant les données obtenues.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-098 ACHAT DE PIÈCES – AQUEDUC

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 15 000 \$ (taxes et transport en sus) pour l'achat de pièces et équipement pour l'entretien du réseau d'aqueduc municipal.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-099

CAMP DE JOUR ADAPTÉ – DEMANDE DE SUBVENTION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à procéder à la demande de financement dans le cadre du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées 2021-2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-100

CAMP DE JOUR SUD DE LA MRC DE D'AUTRAY – LES RÉPITS DE GABY – PROTOCOLE D'ENTENTES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un protocole d'entente avec l'organisme Les Répits de Gaby pour le prêt de locaux au Pavillon Clément-Loranger pour un camp de jour adapté, lequel protocole est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-101

PISCINE – SAUVETEURS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à procéder à l'embauche de sauveteurs pour l'année 2021.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-102

PISCINE – OPÉRATION PISCINE ET ÉQUIPEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 2 400\$ soit accordé pour l'organisation d'une formation spécifique à l'opération de notre la piscine municipale et l'acquisition de différents équipements.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que Mme Valérie Jacques, directrice du Service des loisirs et de la culture, soit autorisée à engager des artistes dans le cadre des Promenades du dimanche 2021, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue de l'activité et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement 96-2017 et sous réserve des restrictions et mesures sanitaires dictées par la Direction de la santé publique et du gouvernement du Québec;

Qu'un budget de 20 000 \$ soit accordé à cette fin pour l'ensemble des spectacles.

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à payer les factures à même le budget, autres revenus et subventions de cette activité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que Mme Geneviève Héту, agente de communication, soit autorisée, dans le cadre d'une journée thématique sur l'environnement, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue d'activités et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement 96-2017 et sous réserve des restrictions et mesures sanitaires dictées par la Direction de la santé publique et du gouvernement du Québec;

Qu'un budget de 5 000 \$ soit accordé à cette fin.

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à payer les factures à même le budget, autres revenus et subventions de cette activité.

De plus, qu'une demande de 700 plants forestiers soit adressée au ministère des Ressources naturelles pour les fins de cet événement.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que Mme Geneviève Héту, agente des communications, soit autorisée à organiser la tenue de quatre marchés publics Les Péchés mignons de Lanoraie 2021, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue de l'activité et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement 96-2017 et sous réserve des restrictions et mesures sanitaires dictées par la Direction de la santé publique et du gouvernement du Québec;

Qu'un budget de 2 500 \$ soit accordé à cette fin pour l'ensemble des quatre marchés publics.

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à payer les factures à même le budget, autres revenus et subventions de cette activité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-106

MOBILIER URBAIN

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 25 000 \$ pour l'achat d'une estrade et le remplacement de poubelles, et tables pour le parc Jean-Bourdon et le parc du Centre sportif.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-107

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS 104-92 ET 268-90 ET LEURS AMENDEMENTS – DOCUMENTS REQUIS POUR L'ÉMISSION D'UN PERMIS

CONSIDÉRANT la consultation écrite suite à la publication d'un avis public permettant aux gens de se prononcer, dans les 15 jours suivants cet avis, sur le projet de règlement numéro 1070-7-2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

Que le projet de règlement numéro 1070-7-2021 ayant pour titre « Règlement modifiant les règlements administratifs numéro 104-92 et 268-90 et leurs amendements – Documents requis pour l'émission d'un permis » soit adopté, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-108

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269 90 ET SES AMENDEMENTS – PROJET DOMICILIAIRE – PARTIE DU LOT 5 475 514 (ARRIÈRE DU 485, RUE NOTRE-DAME ET NORD DE LA RUE JOSÉ)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 1071-76-2021, modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – projet domiciliaire – partie du lot 5 475 514 (arrière du 485, rue Notre-Dame et nord de la rue José), tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-109

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269 90 ET SES AMENDEMENTS – PROJET DOMICILIAIRE – PARTIE DU LOT 5 475 514 (ARRIÈRE DU 485, RUE NOTRE-DAME ET NORD DE LA RUE JOSÉ)

La conseillère Jacinthe Brissette donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements concernant un projet domiciliaire sur une partie du lot 5 475 514 (arrière du 485, rue Notre-Dame et nord de la rue José)

2021-03-110 CONSULTATION ÉCRITE – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269 90 ET SES AMENDEMENTS – PROJET DOMICILIAIRE – PARTIE DU LOT 5 475 514 (ARRIÈRE DU 485, RUE NOTRE-DAME ET NORD DE LA RUE JOSÉ)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 1071-76-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 269 90 et ses amendements – projet domiciliaire – partie du lot 5 475 514 (arrière du 485, rue Notre-Dame et nord de la rue José).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

De poursuivre le processus pour l'adoption du second projet de règlement et, conséquemment, remplacer la séance publique de consultation par une consultation écrite auprès des personnes du secteur concerné.

De plus, un avis public sera diffusé avec l'objet du projet de règlement et le secteur visé. Les commentaires pourront être transmis par courriel à direction@lanoraie.ca dans les 15 jours de l'avis public.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-111

DEMANDE CPTAQ – 965, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT la demande de M. Normand Vincent à la Commission de protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre le lotissement d'une partie du 4 963 305 afin de constituer un terrain d'une superficie conforme aux exigences des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉE PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la requête de M. Normand Vincent ne va pas à l'encontre des règlements municipaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2021-03-112

DEMANDE DE PERMIS – DÉMOLITION 107, GRANDE CÔTE EST

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation de Mme Françoise Béland et de M. Claude Bourgeois au comité de démolition visant la démolition du bâtiment situé au 107, Grande Côte Est;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition, soit d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 107, Grande Côte Est;

Que l'autorisation soit assujettie à une obligation de reconstruire dans les deux ans suivant la démolition du bâtiment actuel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

2021-03-113

BORNES DE RECHARGE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 8 600 \$ (taxes, transport et installation en sus) pour l'acquisition de deux bornes de recharges du Circuit électrique à être implanté dans le stationnement du Pavillon Jean-Bourdon.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-114

ADHÉSIONS CDBL ET AMPQ

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 250 \$ pour adhérer à l'Association des marchés publics du Québec et au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-115

ENSEIGNES DE BIENVENUE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

De retenir les services de la firme JB Enseignes pour la fabrication et l'installation d'une enseigne à l'effigie de la Municipalité, pour être installé sur le Chemin de Joliette à la limite nord de notre territoire et qu'un montant de 7 500 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-116

ORGANISME DE BASSIN VERSANT CARA

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 200 \$ soit autorisé pour notre adhésion à Organisme de Bassin versant CARA pour l'année 2021.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-117

PLACE AUX JEUNES D'AUTRAY

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De verser un montant de 300 \$ à Place aux jeunes D'Autray, dans le cadre de leur campagne de financement 2021-2022, dont le but est de favoriser la migration, l'établissement et le maintien en région de travailleurs spécialisés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-03-118

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21h00

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Gérard Jean, maire

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

Je, Gérard Jean, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal